



PLAN D'ACTION 2004



Contrôle routier Québec

Société de l'assurance
automobile

Québec 

PLAN D'ACTION 2004

Contrôle routier Québec

TABLE DES MATIÈRES

1	• Introduction	4
2	• Contrôle routier Québec	5
	2.1 Profil de l'agence	5
	2.2 Clientèles et partenaires	6
	2.2.1 <i>Clientèles</i>	6
	2.2.2 <i>Partenaires</i>	6
	2.3 Produits et services	6
	2.4 Organisation administrative	7
3	• Plan triennal	9
4	• Plan d'action	10
	4.1 Présentation des orientations et des objectifs	10
	4.2 Ressources disponibles	13
	4.3 Facteurs de contingence	13
5	• Mécanisme de suivi des résultats et de reddition de comptes	14
	ANNEXE 1: Lexique	15
	ANNEXE 2: Synthèse des orientations pour 2004	16

1

INTRODUCTION



Depuis sa création en septembre 1999 comme agence rattachée à la Société de l'assurance automobile, Contrôle routier Québec s'est engagé à produire annuellement un plan d'action et un rapport de gestion. Cinq documents publics permettent aux gestionnaires de l'agence de rendre compte de leur gestion et d'assurer la transparence, soit la *Convention de performance et d'imputabilité*, le *Plan triennal*, le *Plan d'action*, le *Rapport annuel de gestion* et la *Déclaration de services aux citoyens*.

Cette année est la deuxième année de réalisation du *Plan triennal 2003-2005*. Tout en s'inscrivant dans la continuité, le *Plan d'action 2004* met en relief les objectifs établis dans le *Plan triennal*. À cette fin, les objectifs sont précisés pour l'année, ainsi que les actions mises en place pour les atteindre.

L'agence entend poursuivre ses objectifs en étroite collaboration avec ses partenaires : le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère du Revenu (MRQ), la Commission des transports du Québec (CTQ), la Sûreté du Québec (SQ) et les services municipaux de police.

CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC

•... 2.1 PROFIL DE L'AGENCE

Contrôle routier Québec est une agence qui œuvre au sein de la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après la Société). Cette dernière relève du ministre des Transports du Québec. Sa responsabilité consiste à contrôler au Québec le transport routier des personnes et des marchandises.

Sa mission est de vérifier si les normes afférentes au transport de personnes et de marchandises sont respectées sur l'ensemble du territoire québécois par les propriétaires et exploitants de véhicules lourds, par leurs conducteurs et les autres partenaires visés (expéditeurs, courtiers en transport, etc.), ainsi que par les taxis.

L'agence est donc responsable du contrôle de l'application des lois, énumérées ci-dessous, et de leurs règlements.

- le Code de la sécurité routière (L.R.Q. c. C-24.2);
- la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12);
- la Loi concernant les services de transport par taxi (L.R.Q. c. S-6.01);
- la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds (L.R.Q. c. P30.3);
- la Loi concernant la taxe sur les carburants (L.R.Q. c. T-1);
- la Loi concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales [L.R.C. (1985), ch. 29 (3^e suppl.)].

De plus, la Société lui a confié des mandats supplémentaires, dont celui d'assumer la mise en place, le suivi et le contrôle du réseau de mandataires en vérification mécanique contre rémunération, ainsi que celui du PEP.

L'agence assume sa mission en collaboration et en complémentarité avec la Sûreté du Québec et les divers services policiers municipaux.

De telles responsabilités contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de contrôle du transport routier suivants :

- améliorer la sécurité des usagers de la route et celle des véhicules de transport de personnes et de marchandises;
- assurer la protection du réseau routier québécois;
- veiller à l'équité concurrentielle entre les propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Dans le but d'améliorer constamment les pratiques de l'agence sur le terrain, un comité consultatif, formé des membres de l'industrie et des principaux acteurs du milieu, formule à son intention des avis en matière de vision, d'orientation, de planification stratégique, d'objectifs et d'indicateurs de performance.

•... 2.2 CLIENTÈLES ET PARTENAIRES

•... 2.2.1 Clientèles

Le mandat de vérifier le respect des normes touchant l'industrie du transport, de même que ceux confiés par la Société à son agence, traduisent l'expression de la volonté d'un ensemble de personnes et d'organismes qui motivent, orientent et appuient le gouvernement dans ses actions. Ces personnes hautement intéressées par les activités de contrôle tirent avantage de l'application des lois et des règlements visant la sécurité du transport des personnes et des marchandises, et constituent une clientèle à laquelle l'agence se sent également redevable. Il s'agit de :

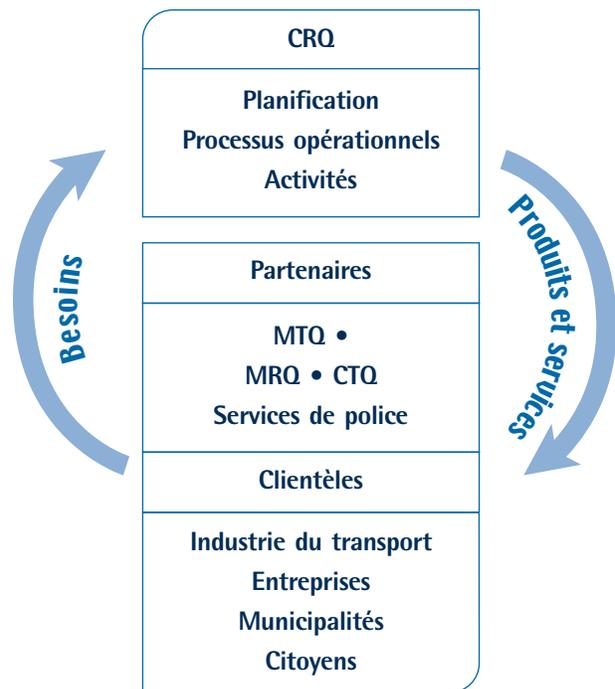
- l'industrie du transport, dont les associations;
- les entreprises et citoyens qui utilisent les services de transport routier;
- les municipalités.

•... 2.2.2 Partenaires

Le gouvernement, par l'entremise de la Société, confie des mandats à l'agence qui répond aux besoins de ses partenaires, soit :

- le ministère des Transports du Québec (MTQ);
- le ministère du Revenu du Québec (MRQ);
- la Commission des transports du Québec (CTQ);
- la Sûreté du Québec et les services municipaux de police.

Le diagramme suivant illustre les interrelations entre Contrôle routier Québec et ses divers groupes de clientèles et partenaires.



L'agence peut aussi compter sur un autre acteur important, soit la Vice-présidence à la sécurité routière de la Société.

•... 2.3 PRODUITS ET SERVICES

Contrôle routier Québec fournit les services décrits ci-dessous. Pour connaître en détail les produits se rapportant à chacun de ces services, le lecteur peut consulter le lexique de l'annexe 1 qui les décrit, entre autres :

Le **contrôle sur route** consiste à s'assurer que, sur les routes du Québec, les transporteurs routiers respectent les lois et les règlements qui les régissent. Les contrôles sur route sont effectués selon les particularités de chaque région.

Les produits se rattachant au contrôle sur route sont : le rapport d'intervention, le constat d'infraction, le certificat de vérification mécanique (CVM), le certificat d'immatriculation temporaire, le certificat restreint (taxe sur les carburants) et la conformité du véhicule.

Le **contrôle en entreprise** consiste à inspecter les entreprises assujetties aux lois et règlements afin d'en vérifier le respect et prendre les mesures appropriées en cas d'infraction. Les inspections sont faites d'après un programme de visites planifiées sur la base de critères comme le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, les interventions sur route et la délinquance. Des enquêtes peuvent également être faites à la suite de dénonciations.

Un sommaire d'inspection fait foi du contrôle en entreprise.

Le **contrôle du réseau des mandataires en vérification mécanique** consiste à vérifier la qualité de la prestation des services offerts par les mandataires. Des contrôles visent également à évaluer la conformité à la réglementation des véhicules soumis aux mandataires afin qu'ils soient inspectés.

Le certificat de vérification mécanique (CVM) peut être délivré au moment du contrôle du réseau des mandataires en vérification mécanique.

Le **contrôle du Programme d'entretien préventif (PEP)** consiste, dans un premier temps, à délivrer une attestation aux entreprises désirant adhérer au programme et, par la suite, à vérifier si elles respectent les normes du programme.

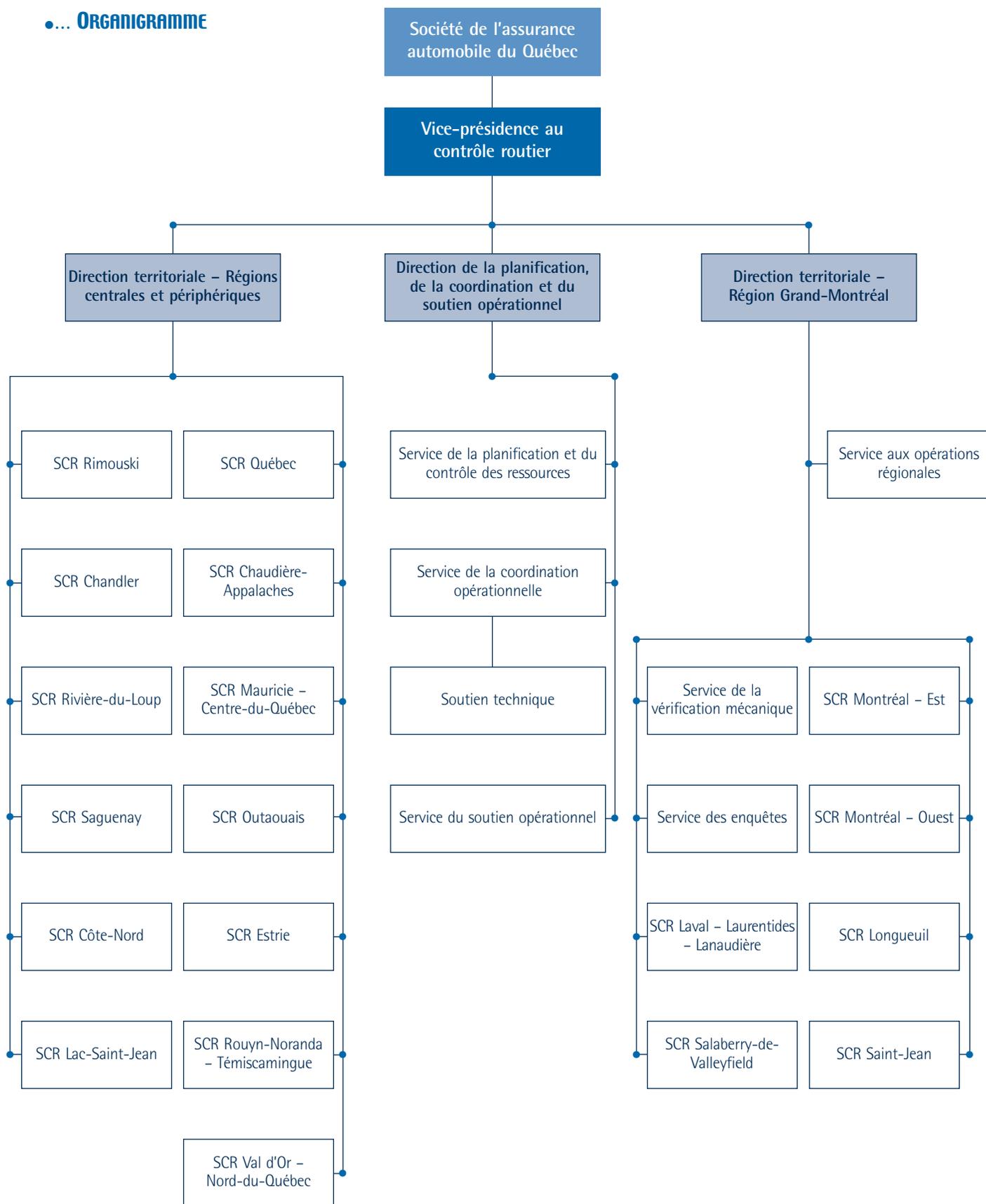
Enfin, l'agence offre des **services d'expertise et de transmission d'information** qui sont requis par les partenaires.

•... 2.4 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Afin de fournir ses services avec le maximum d'efficacité et de concertation, l'agence se compose de trois directions qui relèvent du vice-président au contrôle routier de la Société, à savoir :

- la Direction de la planification, de la coordination et du soutien opérationnel;
- la Direction territoriale – Régions centrales et périphériques;
- la Direction territoriale – Région Grand-Montréal.

•... ORGANIGRAMME



PLAN TRIENNAL

L'agence poursuit la réalisation de son *Plan triennal 2003-2005*. Les objectifs de ce dernier sont regroupés sous deux grandes orientations : des mesures de contrôle efficaces et une organisation performante et ouverte sur son milieu. Le tableau suivant présente un résumé des orientations stratégiques, des axes d'intervention, ainsi que des objectifs qui s'y rattachent. Dans l'optique de sécurité routière, les objectifs du *Plan triennal* s'inscrivent dans la *Planification stratégique* de la Société.

ORIENTATION STRATÉGIQUE : DES MESURES DE CONTRÔLE EFFICACES

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS STRATÉGIQUES
Accroître l'efficacité des contrôles	Optimiser la couverture du territoire	Déposer une stratégie de répartition des vérifications de mouvements de transport
	Accentuer le repérage des contrevenants	Atteindre 42 % de mouvements de transport non conformes repérés
	Assurer la qualité et la conformité des services rendus par les mandataires	Produire deux rapports par année à compter de 2004
	Améliorer la qualité du contrôle et du suivi du Programme d'entretien préventif	Atteindre 100 % d'entreprises PEP visitées pour un contrôle de qualité suite à une non-conformité mécanique majeure sur route
Contribuer aux objectifs communs de la SAAQ, ainsi qu'à ceux du ministère des Transports du Québec, du ministère du Revenu du Québec et du ministère de l'Environnement du Québec	Contribuer à l'objectif de la SAAQ et du MTQ de réduire de 15 % le nombre de morts et de blessés graves dans les accidents impliquant un véhicule lourd en 2005	Réduire à 18 % la non-conformité mécanique majeure des véhicules lourds affectés au transport de marchandises
	Contribuer aux objectifs du MTQ à l'égard de la protection du réseau routier québécois	Mesure du taux de respect des normes sur les charges par les véhicules lourds affectés au transport de marchandises
	Contribuer aux objectifs du ministère du Revenu à l'égard du respect de la Loi concernant la taxe sur les carburants	Revoir l'entente avec le MRQ
	Convenir avec le ministère de l'Environnement d'un plan d'intervention sur les changements climatiques	Convenir d'un plan d'intervention sur les changements climatiques

ORIENTATION STRATÉGIQUE : UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET OUVERTE SUR LE MILIEU

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	INDICATEURS STRATÉGIQUES
Assurer une planification adéquate de la main-d'œuvre	Améliorer le processus de la planification de la main-d'œuvre	Développer des plans de relève et des profils de compétence
Promouvoir la formation	Soutenir les employés dans le développement de leurs connaissances	Développer un plan de développement des ressources humaines

4

PLAN D'ACTION

... 4.1 PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS

Les objectifs 2004 ont été déterminés en fonction du *Plan triennal 2003-2005*. D'autre part, l'effectif et les ressources financières, matérielles et informationnelles ont été pris en compte pour établir les résultats à atteindre. Ce plan présente donc les objectifs opérationnels et les actions à réaliser.

••• **ENJEU**

Favoriser la sécurité des usagers par l'amélioration des contrôles sur route et l'application des lois

••• **ORIENTATION STRATÉGIQUE**

Des mesures de contrôle efficaces

AXE D'INTERVENTION — ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2003-2005

OPTIMISER LA COUVERTURE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS 2004	CIBLES 2004	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les problématiques particulières de chaque région 	<ul style="list-style-type: none"> • Déposer une analyse pour chaque région 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de régions couvertes par une analyse
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie de déploiement des postes et des aires de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> • Déposer la stratégie de déploiement des postes et des aires de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement de la stratégie de déploiement
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de vérifications de mouvements de transport sur les routes du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer 120 000 vérifications de mouvements de transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vérifications de mouvements de transport
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la couverture des entreprises non visitées depuis 3 ans ou plus 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser 87 % des visites aux entreprises non visitées depuis 3 ans ou plus 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de visites aux entreprises non visitées depuis 3 ans ou plus

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2003-2005

ACCENTUER LE REPÉRAGE DES CONTREVENANTS

OBJECTIFS 2004	CIBLES 2004	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la détection des entreprises contrevenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Visiter 13 % des entreprises qui ont reçu une lettre de 2^e niveau* au cours de l'année 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'entreprises visitées parmi les entreprises qui ont reçu une lettre de 2^e niveau* au cours de l'année

* La lettre de 2^e niveau est une lettre transmise par la SAAQ à une personne dont certains aspects de son comportement sont considérés à risque, afin de l'informer, et en vue de l'amener à modifier son comportement.

ASSURER LA QUALITÉ ET LA CONFORMITÉ DES SERVICES RENDUS PAR LES MANDATAIRES

OBJECTIFS 2004	CIBLES 2004	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Implanter le rapport de rendement de la qualité des services rendus par les mandataires élaboré en 2003 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en application le rapport de rendement de la qualité des services rendus par les mandataires 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le rapport de rendement lors des visites chez les mandataires
<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un minimum de visites par mandat 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier tous les mandats actifs au moins deux fois durant l'année 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de mandats actifs, détenus par les mandataires accrédités, qui ont reçu au moins deux contrôles de qualité durant l'année

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CONTRÔLE ET DU SUIVI DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

OBJECTIFS 2004	CIBLES 2004	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des vérifications mécaniques complètes sur route sur des véhicules PEP 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser 15 % des vérifications mécaniques complètes sur route sur des véhicules PEP 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des vérifications mécaniques complètes sur route effectuées sur des véhicules PEP

AXE D'INTERVENTION — APPUYER LES OBJECTIFS DE LA SAAQ, DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC ET DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

CONTRIBUER À L'OBJECTIF DE LA SAAQ ET DU MTQ DE RÉDUIRE DE 15 % LE NOMBRE DE MORTS ET DE BLESSÉS GRAVES IMPLIQUANT UN VÉHICULE LOURD

OBJECTIFS 2004	CIBLES 2004	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le nombre de vérifications mécaniques complètes sur route 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer 17 000* vérifications mécaniques complètes sur route 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vérifications mécaniques complètes sur route
<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer la conformité mécanique des véhicules lourds affectés au transport de personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Déposer les résultats d'une enquête sur la conformité des véhicules lourds affectés au transport de personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement de l'enquête sur la conformité des véhicules lourds affectés au transport de personnes

* La cible a été fixée à partir de l'année de référence 2002, pendant laquelle le Plan triennal 2003-2005 fut élaboré.

CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DU MTQ À L'ÉGARD DE LA PROTECTION DU RÉSEAU ROUTIER QUÉBÉCOIS

- À la suite des résultats de l'enquête bisannuelle sur le taux de conformité des véhicules lourds affectés au transport de marchandises qui a eu lieu à l'automne 2003, l'agence considérera les résultats de l'enquête relatifs au respect de la charge lors de la planification de ses opérations de contrôle.

CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC À L'ÉGARD DU RESPECT DE LA LOI CONCERNANT LA TAXE SUR LES CARBURANTS

OBJECTIFS 2004	CIBLES 2004	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une reddition de comptes concernant la taxe sur les carburants 	<ul style="list-style-type: none"> Déposer le rapport de reddition de comptes concernant la taxe sur les carburants 	<ul style="list-style-type: none"> État d'avancement du rapport de reddition de comptes

CONVENIR AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT D'UN PLAN D'INTERVENTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Ce projet est actuellement en attente. Le ministère de l'Environnement doit faire part à l'agence de ses intentions concernant le projet du contrôle des émanations polluantes des véhicules lourds.

••• ENJEU

Optimiser l'expertise professionnelle de Contrôle routier Québec

••• ORIENTATION STRATÉGIQUE

Une organisation performante et ouverte sur son milieu

AXE D'INTERVENTION — ASSURER UNE PLANIFICATION ADÉQUATE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

AMÉLIORER LE PROCESSUS DE PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIFS 2004	CIBLES 2004	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> Développer des profils de compétence pour trois corps d'emploi soit : les contrôleurs routiers principaux, les contrôleurs en vérification mécanique et les contrôleurs routiers - enquêteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer les trois profils de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de corps d'emploi dont le profil de compétence a été développé

AXE D'INTERVENTION — PROMOUVOIR LA FORMATION

SOUTENIR LES EMPLOYÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS CONNAISSANCES

OBJECTIFS 2004	CIBLES 2004	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> Développer des cours de formation en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer deux cours de formation en ligne soit : charges et dimensions et permis spécial 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cours de formation en ligne développés
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et/ou bonifier les programmes de formation en fonction des profils de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer deux profils de formation en fonction des profils de compétence soit : les contrôleurs routiers et les contrôleurs routiers principaux 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de profils de formation élaborés en fonction des profils de compétence

•... 4.2 RESSOURCES DISPONIBLES

Les ressources disponibles sont prises en considération dans l'établissement des cibles annuelles. Pour l'exercice financier 2004, Contrôle routier Québec disposera d'un effectif autorisé de 531,48 équivalents temps complet (ETC) et d'un budget de 58,8 M\$.

•... 4.3 FACTEURS DE CONTINGENCE

Les objectifs énoncés dans le *Plan d'action 2004* peuvent être influencés par un certain nombre de facteurs hors du contrôle de l'agence malgré le fait que les cibles pour les indicateurs choisis aient été évaluées rigoureusement. Ces facteurs de contingence sont présentés dans le but d'expliquer des écarts potentiels entre les objectifs et les résultats obtenus en fin d'exercice financier afin d'obtenir une interprétation des résultats lors de la reddition de comptes.

Ces facteurs de contingence sont, notamment :

- le projet d'intégration des corps d'emploi;
- le renouvellement prochain des conventions collectives;
- des changements importants affectant l'industrie du camionnage pouvant survenir au cours de l'exercice.

5

MÉCANISME DE SUIVI DES RÉSULTATS ET DE REDDITION DE COMPTES

Trimestriellement, le vice-président au contrôle routier présente au président-directeur général de la Société un état des résultats obtenus au regard des cibles ainsi que de l'utilisation du budget et de l'effectif. Un rapport de gestion couvrant l'ensemble des réalisations du Plan d'action et la gestion des ressources est ensuite transmis annuellement au ministre des Transports du Québec.

Un tableau de bord mensuel contenant les résultats relatifs aux indicateurs de performance, ainsi que d'autres résultats donnant une vue d'ensemble de la gestion, est présenté aux gestionnaires de l'agence. Ces derniers peuvent ainsi ajuster leurs actions afin d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan d'action.

Enfin, le *Plan d'action 2004* est rendu public sur le site Internet de la Société.

PRODUITS

Définitions

L'**attestation PEP** confirme qu'une entreprise propriétaire de véhicules lourds répond aux normes du Programme d'entretien préventif. L'attestation PEP est délivrée à la suite d'une évaluation effectuée en entreprise par un inspecteur en vérification mécanique.

Un **avis de vérification mécanique** rappelle à un propriétaire de véhicule routier qu'il a l'obligation de soumettre son véhicule à la vérification mécanique. Un avis est envoyé tous les six mois (pour les transporteurs de personnes) ou une fois l'an (pour les transporteurs de biens et marchandises), systématiquement à tout propriétaire par la Société. Un avis avec un délai de 48 heures peut cependant être donné à la suite d'un contrôle sur route par un contrôleur routier.

Le **certificat d'immatriculation temporaire** autorise la mise en circulation sur un chemin public d'un véhicule routier pour une période de temps déterminée. Il est habituellement émis par la Société ou par un de ses mandataires. Les contrôleurs routiers peuvent émettre un tel certificat au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé hors du Québec mais non conforme aux dispositions d'une entente de réciprocité entre le Québec et un autre gouvernement.

Le **certificat de vérification mécanique (CVM)** est rédigé par le contrôleur routier ou l'inspecteur en vérification mécanique lorsqu'il constate, à l'occasion d'une vérification sur route, des déficiences majeures ou mineures qui découlent du Règlement sur la vérification mécanique. Les CVM sont également délivrés par des mandataires de la Société à la suite d'une vérification mécanique visée par le programme de vérification mécanique périodique.

Le **certificat restreint (taxe sur les carburants)** est délivré par les contrôleurs routiers à une personne effectuant un déplacement interprovincial ou international de personnes ou de marchandises sans détenir un permis IFTA ou un certificat de voyage occasionnel selon la *Loi concernant la taxe sur les carburants*.

Un **constat d'infraction** est remis en main propre par les contrôleurs routiers à un contrevenant ou à son représentant pour lui signifier que des infractions ont été constatées et que des poursuites seront intentées. Des infractions peuvent se rapporter au *Code de la sécurité routière*, à la *Loi sur les transports*, à la *Loi concernant la taxe sur les carburants*, à la *Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds* et à la *Loi concernant les services de transport par taxi*.

Le **rapport d'infraction général** est rédigé et transmis au ministère concerné (ministère de la Justice, ministère des Transports ou ministère du Revenu) pour qu'il intente des poursuites contre un contrevenant. Ce type de rapport est produit systématiquement par les inspecteurs en entreprise lorsqu'ils détectent une infraction et, à l'occasion, par les contrôleurs routiers lorsqu'aucun constat d'infraction ne peut être remis immédiatement au défendeur ou à son représentant lors de la constatation de l'infraction.

Un **sommaire d'inspection** est rédigé et transmis au ministère concerné (ministère de la Justice ou ministère des Transports) par les inspecteurs à la suite d'une inspection effectuée en entreprise. Le déroulement de l'inspection, les résultats de l'inspection, des infractions et les recommandations sont consignés au sommaire d'inspection et sont joints au rapport d'infraction général. S'il y a aucune infraction, le sommaire est conservé au service de contrôle routier.

Autres définitions

La **conformité du véhicule** regroupe l'ensemble des mesures prises au cours des contrôles sur route pour s'assurer que le mouvement de transport peut se poursuivre dans le respect des lois et des règlements.

Les **mandataires** en vérification mécanique sont accrédités par la Société pour effectuer, contre rémunération, la vérification mécanique des véhicules visés par un programme de vérification mécanique périodique et pour confirmer la conformité d'un véhicule à la suite de l'émission d'un certificat en vérification mécanique comportant une déficiences mineure ou majeure.

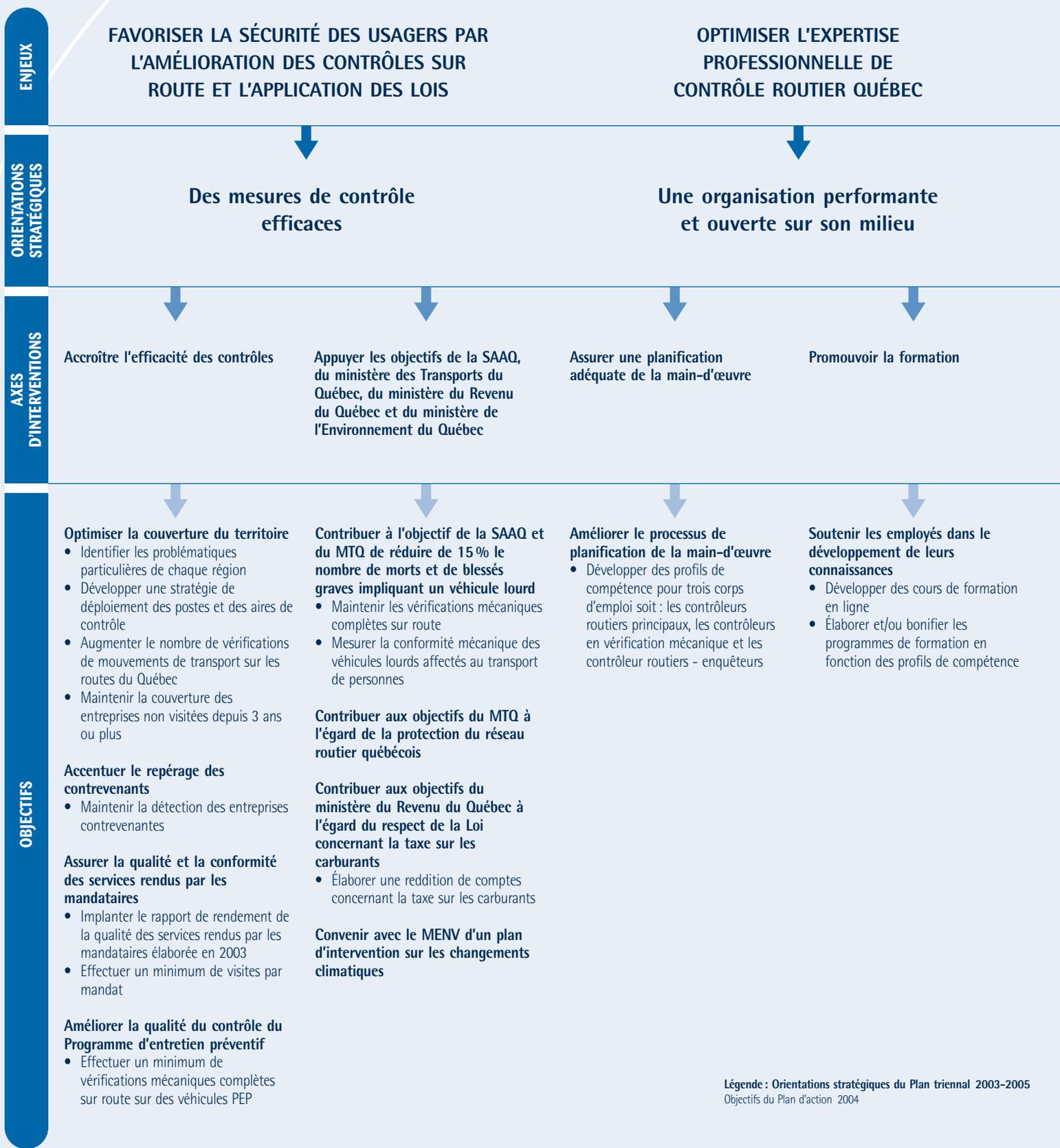
Un **mandat** est un contrat passé entre la Société et un mandataire. Il existe deux types de contrats : lourd et léger. Un contrat peut être agrémenté d'une ou des annexes permettant l'opération d'une unité mobile et/ou d'effectuer l'expertise technique pour le compte de la Société.

Un **mouvement de transport** se définit comme le déplacement d'un véhicule transportant des biens ou des personnes entre son point de départ et sa destination.

Le **transport de personnes** inclut le transport par autobus ou minibus ainsi que le transport par taxi ou par limousine.

Le **transport de biens** fait référence au transport par camion de tout type de transport de biens ou de marchandises.

ANNEXE 2 SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS POUR 2004



Légende : Orientations stratégiques du Plan triennal 2003-2005
Objectifs du Plan d'action 2004

